



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°116 du 31 octobre 2007

Spécial Comptes Rendus

SOMMAIRE

Compte rendu du CTP du 25 septembre 2007

Compte rendu du CTP du 25-9-2007

Présents : DG, SG, DRH et des représentants de l'administration

Pour les organisations syndicales : SGEN, SNCS, UNSA et SNTRS-CGT

Pour le SNTRS-CGT étaient présents : Lise CARON, Anne CASANOVA, Thomas CHUST, Marc DEMERY
LEBRUN, Didier GORI, Jacques MILLET

Point 1 : validation du compte rendu du 4 juin 2007

Le Compte rendu CTP du 4 juin 2007 a été adopté après les quelques modifications traditionnelles du SNCS (Veyssières).

Le **SNTRS-CGT** demande que la prise de note et le compte rendu qui sont actuellement externalisés, soient assurés par un agent CNRS sur un emploi statutaire.

Point 2 : Réaménagement de la Direction de la communication

Une proposition de réaménagement de la Direction de la communication nous est présentée par Arnaud Benedetti.

L'INIST n'apparaît nulle part. Notre préoccupation principale était son maintien au sein du CNRS. Il nous a bien été précisé que l'information scientifique est différente de la communication. La direction souhaite affiner son rôle et ses missions, avec l'idée d'en faire un opérateur national, en dehors de la Direction de la communication.

Un débat suit avec **Veyssières**, **Savariault** etc sur le site web, l'intranet etc.

Vote : 9 ABST 11 pour dont le SNPTES-UNSA

Point 3 : Plan stratégique

Ce texte ne sera pas soumis à vote lors de cette séance (maintenant on sait qu'il ne le sera jamais).

Le texte a été voté au CS sans l'introduction qu'il convient donc de revoir.

Une longue présentation est faite par **Gilles Pijaudier-Cabot**.

L'ordre des missions du CNRS est différent de celui du décret organique. La mission d'évaluation est vraiment minorée, on insiste beaucoup plus sur la mission de prospective du comité national.

Migus prend ensuite le relais. Pour lui l'évaluation dans le décret a une dimension stratégique et non pas de simple intendance d'évaluation des UMR.

La lettre de mission donnée à la ministre est de placer les Universités au centre du dispositif de recherche et de faire évoluer les organismes vers des agences de moyens.

D'ailleurs le CNRS est déjà une agence de moyens par exemple quand il contractualise avec les universités.

Suit un long discours pleins d'arguments tout aussi fallacieux pour justifier la politique en cours.

Il y a deux lois :

- **la LOPRI** qui a créé des outils : l'ANR, appels d'offre, mise en compétition. Ce n'est pas l'aspect structurant.

L'AERES, c'est une spécificité française qui doit homogénéiser l'évaluation pour toutes les unités, c'était une mission du CoNRS qui n'a pas été remplie.

Le CoNRS en automne voit les promos et au printemps les recrutements, ce qui est très important, et on évalue les unités et les personnels.

Comment évaluer les personnels sans les unités. Il faut donc tenir compte du calendrier de l'AERES, qui est beaucoup plus long, il y aura donc inversion entre la session et les concours

Bien sur l'AERES ne donne qu'un avis.

- **la LRU** qui lance des pistes de réflexion.

Une interrogation est posée quand au devenir des ERL et LPC particulièrement après la prise de position de la CPU.

Le **DG** précise qu'il n'y a pas eu désaveu du ministère, la CPU est libre de dire et de recommander ce quelle veut.

Il rappelle que le ministère a démenti le transfert du personnel aux universités.

Quant au contenu de l'expression « gestion opérationnelle », c'est pour lui un problème virtuel, il n'existe pas encore de réflexion réelle là-dessus.

Les personnels du CNRS se différencient de ceux de l'enseignement supérieur.

Un chercheur permanent (ce qui ne veut pas dire à vie) se différencie d'un enseignant-chercheur même si le président module les charges d'enseignement.

Personnel d'agence de moyens dans une unité universitaire, c'est toujours un agent CNRS.

La différence c'est la mobilité qui est beaucoup plus facile.

La CGT souhaite que l'on donne un sens aux mots afin de pouvoir parler tous le même langage.

Pijaudier précise qu'une des missions donnée par la tutelle est de définir ce qu'est une agence de moyens.

Pour la CGT il y a une grande différence entre être une agence de moyens personnels et financiers et être responsable de sa propre politique de recherche. Cela disparaît dans le plan stratégique, il ne reste plus que les programmes à risques.

En terme d'évaluation, pour une politique scientifique il faut une analyse propre. Et si on ne fait plus de visite d'unités quelle prospective va-t-on pouvoir faire ?

Migus : « je suis là pour la recherche française, pas pour la défense du CNRS, si il faut faire évoluer je suis pour ».

Point 4 : Présentation du bilan des concours internes 2007-10-11

La direction fait une présentation. Il y a une augmentation du nombre de candidats de 25% (2244 contre 1830) pour une augmentation du nombre de possibilités de 60%. On constate donc une baisse du taux de pression, mais cela donne malgré tout une vision restrictive par rapports au nombre réel de candidats potentiels.

Il y a eu 257 personnes dans les jurys avec un renouvellement important et 232 lauréats (4 concours internes affectés ont été infructueux.).

La CGT a relevé quelques points :

Comment les jurys sont-ils composés ?

Qui désigne les présidents de jury ?

Afin de d'écartier tout risque de discrimination des personnels selon leur environnement de travail pour lesquels les agents n'ont aucun contrôle, nous avons demandé une information sur l'incidence sur les promotions de l'appartenance à des familles professionnelle pour les thématique « à la mode » de même que pour les structures organisationnelles très plébiscité comme les plateformes techniques.

Des effets semblent apparaître autour de profil d'emploi type qui ont été classifié. La CGT rappelle que si un plan de reclassement est nécessaire, il doit être négocié avec les OS et non se faire à travers les concours internes.

100% des concours AJT sont des concours affectés. Nous déplorons cette situation qui tend à censurer les chances de promotions des personnels concernées.

Sinon tous les autres sont contents.

Point 5 : Questions diverses

- BFC sirhus : il va y avoir encore 600000 euros. La CGT rappelle qu'en plus des compléments de primes elle veut le paiement des heures effectuées.
- Budget 2008: trop tôt pour en parler car pas de notification; mais annoncent qu'ils privilégieront les parcours de carrières et les jeunes; la campagne de recrutement CR sera équivalente à celle de 2007.
- Campagne d'avancement ITA : J. Mahuteau (CFDT) dénonce l'usage de facto de quotas pour la campagne au choix alors qu'au CTP un texte disait clairement qu'il n'y en aurait pas. Dossiers transmis par les DU mais stoppés ensuite au niveau administratif, donc pas évalués en CAP, donc procédure anormale pour certains dossiers ... Le SNTRS-CGT fait savoir à la DRH qu'il avait signalé le problème cet été mais n'a reçu aucune réponse, le cas échéant un recours administratif (il y a un problème d'égalité de traitement) serait dommageable ... La DRH s'engage à rouvrir la consultation dans les DR où il y a eu des problèmes.
- Avec l'AERES les ITA seront hors des comités d'évaluation
- Bibliométrie
- RTRA triangle de la science